

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2012

Réception par le Prefet : 19/11/2012

Publication : 23/11/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-11-6-3

Séance du vendredi 16 novembre 2012

CREATION D'UN ILOT DE SENESCENCE DANS UNE FORET DEPARTEMENTALE ET PERCEPTION D'UNE RECETTE COMPENSATOIRE PROGRAMME C633

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Montagne du 19 septembre 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le projet de création d'îlot de sénescence de 32,28 ha dans la forêt départementale de LAUW pour une durée de 30 ans,
- donne pouvoir au Président pour signer tout document et acte relatif à ce projet,
- autorise le Président à entreprendre toutes les démarches indispensables à la poursuite de la mise en place, et notamment à signer tous les documents et actes y relatifs, en particulier avec la FFSA en charge de l'opération,
- précise que la recette, d'un montant de 30 000 €, sera recouvrée au programme C633, chapitre 74, fonction 738, nature 74888.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions